NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/334
6 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 3 MAI 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les cas suivants de violation par l'Iraq des dispositions du cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran.

1. Le 1er juin 1995, à 7 h 56 et 15 heures, les forces iraquiennes ont été observées procédant à des activités de génie à l'aide de trois pelles mécaniques, à proximité du point de coordonnées géographiques TP 520-260 (feuille Khosro-Abad, dans le no man's land, au nord du cours d'eau Khalfan et au sud du cours d'eau iraquien Ma'amir.

2. Le 2 juin 1995, à 12 h 20, les forces iraquiennes stationnées sur les hauteurs de Meimak ont commencé à tirer à l'aveugle près du point de coordonnées géographiques NC 832-191 (feuille Halaleh), dans le no man's land, au nord de la borne frontière 35/8.

3. Le 2 juin 1995, les forces iraquiennes ont été observées procédant à des activités de génie à l'aide de trois pelles mécaniques à proximité du point de coordonnées géographiques TP 500-260 (feuille Khosro-Abad), dans le no man's land, au nord du cours d'eau Khalfan et au sud du cours d'eau iraquien Ma'amir.

4. Le 3 juin 1995, à 9 h 30, les forces iraquiennes ont commencé à déclencher une série de puissantes explosions dans le no man's land, à proximité du point de coordonnées géographiques TP 150-020 (feuille Nim-Istgah Navad), entre le nord de la borne frontière 7/13 et le sud de la borne frontière 7/14. Les éclats de ces explosions sont tombés sur le territoire de la République islamique d'Iran.

5. Le 3 juin 1995, à 9 h 25, sept éléments iraquiens ont été observés construisant un fortin près du point de coordonnées géographiques NC 458-988 (feuille Khosravi), dans le no man's land, au sud de la borne frontière 51.

6. Le 22 juin 1995, à 0 h 30, un certain nombre d'éléments antirévolutionnaires ont franchi la frontière et ont pénétré dans le territoire de la République islamique d'Iran. Ils ont attaqué le poste frontière iranien, au point de coordonnées géographiques ND 664-298 (feuille Ghasr-e-Shirin), à

environ 200 mètres du sud-est de la borne frontière 60/6. Lorsque la police des frontières a riposté, ils se sont repliés sur le territoire iraquien.

7. Le 25 juin 1995, à 10 heures, huit éléments iraquiens ont été observés creusant un canal près du point de coordonnées géographiques ND 538-256 (feuille Ghasr-e-Shirin).

8. Le 4 juillet 1995, à 12 h 30, sept éléments iraquiens ont été observés construisant un poste d'observation près du poste de sentinelle d'Anjireh, au point de coordonnées géographiques NC 863-053 [feuille Anjireh (Tarsaq)], au sud de la borne frontière 34/14 et la montagne Shino.

9. Le 10 juillet 1995, à 18 heures, 10 véhicules iraquiens (six Toyota et quatre Nissan Patrols) ont été observés roulant depuis le point situé à proximité du point de coordonnées géographiques NC 354-648 (feuille Naftshahr), à l'ouest de Naftkhaneh (Iraq) et le cours d'eau frontalier Kaneh-Kaboud en direction du point de coordonnées géographiques NC 344-612 (feuille Naftshahr) en face du sud du poste de sentinelle iranien de Sehtapan, le nord-ouest de la borne frontière 46 et l'ouest du fleuve Kangagoush.

10. Le 18 juillet 1995, à 11 h 45, un certain nombre de commandants iraquiens à bord de quatre véhicules sont entrés dans le poste frontière iraquien à proximité du point de coordonnées géographiques PB 944-982 (feuille Kouh-Gotbeh), dans le no man's land, entre l'est et l'ouest des bornes frontière 24/9 et 24/10. Ils ont quitté la zone après avoir inspecté le poste frontière.

11. Le 18 juillet 1995, à 12 heures, un hélicoptère iraquien a été observé volant à proximité du point de coordonnées géographiques NC 407-970 (feuille Khosravi).

12. Le 18 juillet 1995, à 14 heures, cinq éléments armés iraquiens ont commencé à tirer pendant 15 minutes en direction de la police des frontières iranienne stationnée au poste frontière de Changouleh, depuis un point situé à 1 400 mètres du sud-est du poste de Changouleh, au point de coordonnées géographiques PB 340-443 (feuille Kouh-Tunnel), dans le no man's land, au sud des bornes frontière 26/4 et 26/5. Ils ont quitté la zone à 14 h 50 lorsque la police des frontières iranienne a riposté.

13. Le 20 juillet 1995, à 10 h 10, trois civils iraquiens ont pénétré dans le territoire de la République islamique d'Iran et ont été vus observant la zone près du point de coordonnées géographiques PB 047-662 (feuille Mehran) au sud-est de Ta'an (Iraq). Ils ont fuit en territoire iraquien lorsque les forces iraniennes ont réagi.

14. Le 24 juillet 1995, à 20 h 5, un appareil iraquien a été observé volant à proximité du point de coordonnées géographiques TP 520-290 (feuille Khosro-Abad), au nord de Nahr-Alkhashi, de l'autre côté de la frontière.

15. Le 27 juillet 1995, à 7 h 20, des éléments iraquiens ont été observés utilisant un bouteur pour réparer une route depuis le point de coordonnées géographiques PB 350-430 (feuille Kouh-Tunnel), au sud des bornes frontière

25/11, jusqu'au point de coordonnées géographiques PB 330-440 (feuille Kouh-Tunnel) au sud des bornes frontière 26/5 et 26/6, dans le no man's land.

16. Le 27 juillet 1995, à 9 h 50, les forces iraquiennes ont procédé à une très forte explosion à proximité du point de coordonnées géographiques NC 470-520 (feuille Sumar) au sud-ouest de la borne frontière 44/6.

17. Le 28 juillet 1995, à 10 h 40, les forces iraquiennes ont été observées menant des activités de génie à l'aide d'une chargeuse et d'un camion, à proximité du point de coordonnées géographiques PB 040-480 (feuille sud de Mehran), au sud de la borne frontière 27/15.

18. Le 28 juillet 1995, à 19 h 30, les forces iraquiennes ont construit deux petites tours sur le sommet d'un talus, à proximité du point de coordonnées géographiques PB 942-982 (feuille Kouh-Gotbeh), dans le no man's land, au sud des bornes frontière 24/9 et 24/10, portant à quatre le nombre des tours d'observation.

19. Le 29 juillet 1995, à 10 h 20, six éléments iraquiens ont été observés construisant un fortin à proximité du point de coordonnées géographiques NC 418-985 (feuille Khosravi).

20. Le 2 août 1995, à 7 h 50, huit éléments iraquiens ont été observés construisant un fortin à proximité du point de coordonnées géographiques ND 430-020 (feuille Khosravi), au sud-ouest de la borne frontière 53/1.

21. Le 2 août 1995, à 12 h 5, un hélicoptère iraquien de couleur kaki a été observé volant à proximité du point de coordonnées géographiques TQ 150-020 (feuille Nim-Istgah Navad), au nord de la borne frontière 7/13 et au sud de la borne frontière 7/14, dans le no man's land, en territoire iraquien.

22. Le 2 août 1995, un certain nombre d'éléments antirévolutionnaires ont franchi la frontière et ont pénétré profondément à l'intérieur du territoire de la République islamique d'Iran. Ils sont entrés dans le village de Vavan, au point de coordonnées géographiques NF 420-170 (feuille Alavan), à environ 18 kilomètres au sud de la borne frontière 112/1, dans le village de Gorizal, au point de coordonnées géographiques NF 390-190 (feuille Alavan), à environ 16 kilomètres entre le sud-est de la borne frontière 114/1 et le nord-est de la borne frontière 114, et dans le village de Bardeh-Soar, au point de coordonnées géographiques NF 350-150 (feuille Alavan), à environ 9 kilomètres au nord-est de la borne frontière 112, et ils ont menacé les villageois frontaliers et leur ont extorqué des fonds. Ensuite, ils ont regagné le territoire iraquien.

23. Le 3 août 1995, à 7 h 25, un hélicoptère iraquien a été observé volant à proximité du poste de sentinelle iraquien de Manzarieh, au point de coordonnées géographiques ND 420-050 (feuille Khosravi), au nord de la borne frontière 53/2 à l'altitude 280, en direction du point de coordonnées géographiques ND 400-070 (feuille Khosravi), au nord-ouest de la borne frontière 53/4.

24. Le 3 août 1995, de 8 heures à 12 heures, une chargeuse iraquienne a été observée enlevant de la terre à proximité du point de coordonnées géographiques PB 100-450 (feuille sud de Mehran), au sud-est de la borne frontière 27/11.

25. Le 6 août 1995, à 9 heures, deux appareils iraquiens ont été observés volant à proximité du point de coordonnées géographiques TQ 150-020 (feuille Nim-Istgah Navad), au nord de la borne frontière 7/13 et au sud de la borne frontière 7/14, de l'autre côté de la frontière.

26. Le 6 août 1995, un certain nombre de patrouilles iraquiennes ont été observées à proximité des points de coordonnées géographiques NC 550-390 et NC 570-039 (feuille Sumar), au sud et au sud-est des bornes frontière 41 et 42 et à l'ouest et au nord-ouest de la borne frontière 40/5.

27. Le 7 août 1995, à 9 heures, deux bouteurs et une chargeuse iraquiens ont été observés, en service à proximité du point de coordonnées géographiques PB 180-480 (feuille Kouh-Tunnel), dans le no man's land, au sud de la borne frontière 27/7.

28. Le 8 août 1995, quatre éléments iraquiens ont été observés construisant un fortin à proximité du point de coordonnées géographiques TP 293-617 (feuille Khosravi).

29. Le 10 août 1995, les forces iraquiennes ont déployé un canon de 14,5 millimètres à proximité du point de coordonnées géographiques NC 550-400 (feuille Sumar), dans le no man's land, à l'ouest des bornes frontière 41 et 42.

30. Le 11 août 1995, à 8 heures et à 14 h 30, 39 éléments iraquiens ont été observés traversant à proximité du point de coordonnées géographiques NC 457-988 (feuille Khosravi), au sud de la borne frontière 51.

31. Le 11 août 1995, à 16 h 15, cinq véhicules de transport de troupes avec chacun 12 personnes à bord, ainsi qu'un camion, ont roulé depuis la ville de Koot et se sont arrêtés à proximité du point de coordonnées géographiques PB 110-465 (feuille Mehran), au sud-ouest de la borne frontière 27/10.

32. Le 14 août 1995, à 7 h 30, deux hélicoptères iraquiens ont été observés à six occasions volant depuis Khaneqein jusqu'à proximité des points de coordonnées géographiques NC 387-920, ND 356-023, ND 407-137 et ND 387-102 (feuille Khosravi).

33. Le 14 août 1995, de 8 heures à 15 heures, huit éléments iraquiens ont été observés patrouillant à proximité du point de coordonnées géographiques NC 427-985 (feuille Khosravi).

34. Le 15 août 1995, un certain nombre d'éléments iraquiens ont été observés traversant et patrouillant à proximité du point de coordonnées géographiques QA 060-930 (feuille rivière Meimeh), dans le no man's land, au sud de la borne frontière 23, du point de coordonnées géographiques TP 495-390 (feuille Khosro-Abad), dans le no man's land, à Koot Za'er-Ali, du point de coordonnées géographiques TP 470-350 (feuille Khosro-Abad), dans le no man's land, à Nahr-Al-Koot et du point de coordonnées géographiques TP 140-860 (feuille Nim-Istgah Navad), à l'ouest de la borne frontière 7/3.

35. Le 19 août 1995, 28 éléments iraquiens ont été observés patrouillant et gardant les positions à proximité du point de coordonnées géographiques PB 070-820 (feuille Chai-Ghareh-Tappeh), au sud-est de la borne frontière 24/8, au point de coordonnées géographiques QA 070-930 (feuille rivière Meimeh), dans le no man's land, au sud de la borne frontière 22/5, au point de coordonnées géographiques TP 520-260 (feuille Khosro-Abad) et au sud de Nahre-Ma'amir, au point de coordonnées géographiques TP 300-677 (feuille Khorramshahr) en face de l'île Minu, et au point de coordonnées géographiques TQ 158-020 (feuille Nim-Istgah Navad), au nord de la borne frontière 7/13 et au sud de la borne frontière 7/14.

36. Le 20 août 1995, de 7 heures à midi, neuf éléments iraquiens ont été observés construisant un fortin à proximité du point de coordonnées géographiques ND 415-025 (feuille Khosravi), à l'ouest de la borne frontière 53/1.

37. Le 20 août 1995, 12 éléments iraquiens ont été observés traversant à proximité du point de coordonnées géographiques NC 641-281 (feuille Kani-Sheikh), dans le no man's land, au sud de la borne frontière 30/5, et au point de coordonnées géographiques PB 045-750 (feuille Mehran), correspondant à Ta'an (Iraq), dans le no man's land.

38. Le 20 août 1995, 27 éléments iraquiens à bord d'un bateau à moteur ont été observés patrouillant l'Arvand Rud, à proximité du point de coordonnées géographiques TP 501-400 (feuille Khosro-Abad), franchissant le Thalweg et violant l'espace de la République islamique d'Iran, au point de coordonnées géographiques TP 480-340 (feuille Khosro-Abad), dans le no man's land, à l'ouest d'Al-Haji Ashura et du point de coordonnées géographiques TP 575-171 (feuille Fao).

39. Le 29 août 1995, 25 camions iraquiens ont été observés enlevant de la terre à proximité du point de coordonnées géographiques QA 040-930 (feuille rivière Meimeh), entre l'ouest de la borne frontière 24 et l'est de la borne frontière 24/1.

40. Le 31 août 1995, à 9 heures, 15 éléments iraquiens ont été observés creusant un canal à proximité du point de coordonnées géographiques ND 400-020 (feuille Khosravi).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI